

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.025

L'An Deux Mille Trois, le 20 mars à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

13 MARS 2003

DATE D'AFFICHAGE

13 MARS 2003

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, DOUMECQ, GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, M. LIBOUBAN, Mme MOINET, MM. POTENNEC, RAYMOND, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme COURTIN
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Mme PELTIER représentée par Mlle BARRAUD-DUCHERON
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : Mme DURAND, M. FAVRE, Melle LABEYRIE, M. SIMONNET.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 29

Melle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : AERODROME DE ROYAN-MEDIS
APPROBATION DU PROTOCOLE D'INSPECTION VISUELLE DES AIRES

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 22 mai 2002, le Conseil Municipal a approuvé la convention relative à l'aménagement et à l'exploitation de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS.

Or cette convention prévoit en son article 9 que l'exécution et le financement de la surveillance de la piste et de ses abords incombent à la Ville de ROYAN.

L'arrêté du 15 mars 2002, concernant les inspections de l'aire de mouvement de l'aérodrome prévoit la conclusion d'un protocole d'accord entre l'Etat et le gestionnaire représenté par la Ville.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le protocole ci-annexé entre l'Etat et la Ville de ROYAN concernant l'inspection des aires de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer toutes les pièces afférentes à ce protocole.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU le protocole d'accord entre l'Etat et la Ville de ROYAN relatif à l'inspection des aires de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS,
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux du 20 février 2003
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver le protocole d'accord relatif à l'inspection des aires de l'Aérodrome ROYAN-MEDIS,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer le protocole d'accord à intervenir entre l'Etat et la Ville de ROYAN.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 26 mars 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS